



N°5 (Hospice Général - HG) : audit de gestion, relatif au plan directeur informatique 2007-2011, intégré au projet de loi 10063 rapport publié le 12 novembre 2007

Sur les 5 recommandations émises par la Cour, 4 ont été réalisées et 1 est devenue sans objet.

Relativement aux **recommandations mises en place**, le projet de loi, initialement déposé pour la période 2007–2011 et d'un montant de 16.8 millions pour l'HG, a été ramené à la période « 2008-2009 » pour un montant de 8.6 millions par l'HG. Ce projet de loi a été approuvé par le Grand Conseil en février 2008. L'HG prévoit de ne dépenser, à fin 2010, que 80% des montants octroyés en février 2008. Pour le socle et le renouvellement de l'infrastructure, l'HG prévoit de déposer un projet de loi début 2011 pour la période 2011-2014.

L'étude de faisabilité menée en 2009 conjointement par l'HG, les responsables de la CFI et le CTI relative à la migration en 2011-2012 de la solution informatique financière de l'HG sur la CFI, solution comptable et financière intégrée de l'Etat de Genève, conclut que cette migration comporte trop de risques et peu d'avantages pour être entreprise avant l'horizon 2013-2014. Le projet a été abandonné débouchant sur une économie de 1.5 million en regard du projet de loi initialement déposé.

De ce fait, la **recommandation** d'établir un cahier des charges pour ce projet de migration est devenue **sans objet**.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Risque 4 = Très significatif 3 = Majeur 2= Modéré 1= Mineur	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	No 5 : HG					
3.2.4	Mener et rédiger une étude de faisabilité pour la partie financière	3	Directeur des Finances	31.10.2008	Réalisé le 24.02.2009	Fait. Décision de l'HG de ne pas engager de développement vers la CFI avant 2013-2014.
3.3.4	Etablir un cahier des charges du projet pour la partie financière	2	Directeur des Finances	Pas d'échéance		Sans objet compte tenu du point précédent.
3.4.4	Affiner le coût lié au passage à la CFI en collaboration entre l'HG, le CCCFI et le CTI. pour la solution retenue et sur la base d'un cahier des charges Les coûts internes doivent également être chiffrés puis suivis.	2	Directeur des Finances	31.12.2008	24.02.2009	Fait. Les coûts de cette alternative non retenue ont été évalués par les parties prenantes dans le cadre de l'étude de faisabilité.
3.5.4	Amender au plus vite le projet de loi 10093 pour démarrer certains lots urgents et mener pour les autres lots les études de faisabilité, le cahier des charges du plan directeur informatique et le chiffrage.	3	Secrétaire Général	Le Grand Conseil a voté le projet de loi 10063 les 21 et 22 février 2008 pour la période 2008-2009	Fait	Fait. Enveloppe réduite à 8.6 millions et à 2 ans (L 10063). Selon les dernières prévisions de l'HG, cette enveloppe pourrait n'être utilisée qu'à hauteur de 6.9 millions sur la période 2008 à 2010.
3.5.4	Déposer un nouveau projet de loi intégrant les autres lots, cette fois dûment identifiés, approuvés et chiffrés par les parties prenantes.	1	Secrétaire Général	Janvier 2011 (initial : 12.08)	Elaboration d'un Crédit programme	Fait. Sera élaboré un projet de loi pour renouveler le socle et l'infrastructure pour environ 8 millions pour la période 2011 à 2014, et selon l'HG qui tiendra compte des recommandations.